****

|  |
| --- |
| **ZOOM SUR LE SECTEUR DES TICs EN ALGERIE** |

**L’Algérie est en phase de transition numérique. Il y a un fort besoin qui est exprimé dans tout ce qui touche à l’économie numérique. De nouvelles opportunités émergent avec le nouveau cadre juridique qui régit le secteur des communications électroniques et la promulgation de la loi sur le commerce électronique.**

L’Algérie est raccordée, sur le plan international, à deux câbles sous-marins de fibre optique. Deux autres câbles sont en phase de déploiement. L’Algérie c’est aussi plus de 90 000 km de fibre optique déployée par l’opérateur historique Algérie Télécom. Le maillage se poursuit avec la perspective de déployer la fibre au-delà de la frontière, vers l’Afrique subsaharienne.

A la fin de l’année 2017, l’Algérie comptait près de 46 millions de lignes mobiles. Le taux de pénétration est à plus de 109%. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile 3G a atteint 51,17%, celui de la 4G a atteint 23,38%, contre 3,55% en 2016. L'Algérie comptait ainsi plus de 34,5 millions d'abonnés à internet en 2017: 31,460 millions sont des abonnés à l'internet mobile et 3,168 millions à l'internet fixe.

L’Algérie n’échappe pas à la tendance mondiale vers plus de mobilité. L’usage des smartphones a explosé, apportant de nouveaux modes de consommation. Le contenu digital local reste cependant insignifiant. La quasi-majorité des sites web et des messageries sont hébergés à l’étranger. Près de 10 000 noms de domaine sont enregistrés en extension locale « .dz » mais dont près de la moitié est hébergée à l’étranger.

Les pouvoirs publics ont affiché une volonté de promouvoir le contenu national. L’investissement dans les data-centers s’avère crucial. Dans ce domaine, l’Algérie dispose de nombreux atouts. Et pas des moindres : Une énergie bon marché. L’Algérie peut même envisager des techniques de tri-génération avec le gaz pour une meilleure performance énergétique des data-centers.

Du coté des entreprises, on compte plus de 500 000 entités sous-digitalisées, mais elles sont de plus en plus sensibles aux tendances du digital. 90 % d’entre-elles pensent que leur métier sera affecté par les tendances digitales et 71% investissent moins de 10% dans la transformation technologique, selon le baromètre Deloitte de la maturité digitale des entreprises en Afrique.

Du coté des pouvoirs publics, un effort important a été consenti pour la numérisation de l’administration qui a abouti à de multiples services comme la carte Chifa et les papiers d’identité biométriques. D’autres grands projets de numérisation et de modernisation des institutions publiques sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, la refonte du cadre régissant le secteur des TIC offre de nouvelles perspectives pour le développement de l’économie numérique. La loi sur les communications électroniques en vigueur met fin au monopole de l’opérateur historique sur la boucle locale et apporte le concept de mutualisation et de co-localisation des infrastructures, la portabilité du numéro notamment.

La loi sur le commerce électronique entrée en vigueur en juin 2018 vient « formaliser » cette activité avec un cadre juridique spécifique qui régit la relation webmarchand-consommateur. Les perspectives de développement de cette activité sont énormes. On estime à 100% des consommateurs algériens qui affirment utiliser internet pour prospecter avant de procéder à l’achat et préférer les commandes en ligne afin du gagner du temps, selon une enquête de Jumia.

Source : NTIC